



ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union

Vu le Règlement d'exécution (UE) 2022/964 de la Commission:
Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. La famille de produits biocides:

SOPUROXID - Famille de produits biocides est autorisé conformément à l'article 44 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/06/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
SOPURA INTERNATIONAL SERVICES
Numéro BCE: 445832586
Rue de Trazegnies(CO) 199
BE 6180 Courcelles
- Nom commercial de la famille de produits : SOPUROXID - Famille de produits biocides
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: EU-0026179-0000
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
 - o SL - Concentré soluble
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide peracétique (CAS 79-21-0): 3.2% - 15%

- Substance préoccupante :

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9): 0.2% - 24.04%

- Types de produit et usages en vue duquel la famille de produits est autorisée:



2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Uniquement autorisé pour la désinfection de surfaces dures/non poreuses par traitement manuel ou automatique (lavage, pulvérisation, nébulisation, moussage) avec nettoyage préalable dans les domaines industriels, publics et des soins de santé non médicaux ; pour la désinfection des surfaces dures/non poreuses et des équipements agricoles et horticoles, en l'absence de plantes à des fins d'hygiène générale uniquement, par pulvérisation ou trempage et pour la désinfection par procédure CIP dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique

3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire

Uniquement autorisé pour la désinfection des surfaces dures/non poreuses et des équipements par traitement manuel ou automatique (pulvérisation, trempage, nébulisation, moussage) , avec nettoyage préalable, dans les bâtiments d'élevage

4 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Uniquement autorisé pour la désinfection, dans l'industrie alimentaire et des boissons, des surfaces dures/non poreuses et des équipements par pulvérisation manuelle ou automatique avec nettoyage préalable, par procédure CIP, ou par nébulisation et par trempage pour les petits équipements, dans des zones de stockage de denrées alimentaires/d'aliments pour animaux; ainsi que pour la désinfection de l'eau utilisée pour le rinçage pendant le processus de lavage

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant SOPUROXID - Famille de produits biocides:

SOPURA INTERNATIONAL SERVICES, BE
SOPURA QUIMICA, ES
HYPRED SAS - KERSIA GROUP, FR

- Fabricants Acide peracétique (CAS 79-21-0):

SOPURA INTERNATIONAL SERVICES, BE
SOPURA QUIMICA, ES
HYPRED SAS - KERSIA GROUP, FR

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 4 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Autorisation de l'Union, avec effet rétroactif à partir du 12/07/2022

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M.. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 18/11/2022